



Mai 2018 / Chronique #5

Les bons comptes font les bons aidants!

Être proche aidant auprès d'une personne de son entourage est tout un contrat! Présence rassurante, aide dans le quotidien, accompagnement aux rendez-vous et toute autre implication exigent d'y consacrer beaucoup de temps. Ce temps se traduit pour l'aidant en énergies de toutes sortes et parfois même en argent. Il n'est pas question ici d'argent reçu puisque l'aidant n'est pas rémunéré. Il est plutôt question d'argent à gagner auquel l'aidant renonce ou d'argent qu'il accepte de déboursier de ses poches pour les besoins de l'aidé. Et cela, c'est sans oublier toutes les dépenses que l'aidé lui-même assume.

Oui, être malade ou perdre son autonomie a un coût. L'impact financier autant pour l'aidant que pour l'aidé doit être évalué. Plus on s'assure de bien faire cette évaluation, plus on sera en mesure de s'ajuster à la situation et donc d'y faire face sans mauvaises surprises. Ainsi, l'aidant doit pouvoir équilibrer son budget personnel même s'il choisit de réduire ses heures de travail ou d'absorber quelques dépenses supplémentaires pour son parent malade. De la même manière, la personne en perte d'autonomie qui, malgré la générosité de sa famille, a maintenant besoin de recourir aux services d'aide à domicile ou de la popote roulante doit pouvoir honorer ces factures sans déséquilibrer son budget.

Faire son budget et l'adapter lors d'un changement de situation est un incontournable. À cet effet, l'ACEF Lanaudière offre des outils sur son site internet (grilles à imprimer et chiffriers électroniques). Le budget donne à chacun la capacité de s'assurer de l'équilibre de ses propres finances. Quand l'aidant et l'aidé ne forment pas un couple ou quand il s'agit d'une séparation involontaire, le fait de distinguer le budget de l'aidé de celui de l'aidant offre une vue plus claire de la situation. Quand les finances sont entremêlées, des décisions sont souvent prises sans qu'on en perçoive toutes les retombées.

Ces retombées positives ou négatives peuvent affecter l'aidant, l'aidé ou un peu tout le monde. De plus, dans certaines situations, par exemple s'il y a intervention du Curateur public, l'aidant a des comptes à rendre. Il est judicieux alors de s'informer dès le départ des obligations à respecter. Le travail est simplifié quand les comptes sont tenus séparément.

Finalement, de bons comptes permettent de prendre de bonnes décisions pour le bien-être des aidants comme des aidés. Tout le monde en bénéficie.



Cette chronique a été réalisée
grâce à la contribution financière de

